Charte



Notre vocation première est de préserver les abondantes ressources en eau de nos régions pour les générations futures et de fournir en permanence de l'eau potable de la meilleure qualité, obtenue à l'aide de procédés naturels.

Principe 1 : Toutes nos activités s'inscrivent dans un même objectif : « des masses d'eau propres – une eau potable pure ».

Notre mission consiste à protéger le mieux possible les ressources en eau potable dans le bassin hydrographique de chacun de nos membres. Notre travail se concentre en particulier sur les lacs alpins, le lac de Constance, l'Aar et le Rhin, de même que sur les eaux souterraines riveraines.

Principe 2 : Nous menons une action qui repose sur des faits, avec persistance et dans un esprit de responsabilité.

Toujours fiable, ciblée et responsable à l'égard des générations futures, notre démarche repose sur des faits et des données scientifiques et techniques. Nous poursuivons nos objectifs systématiquement et agissons en toute indépendance. Pour cela, nous nous appuyons sur :

- notre propre programme de mesures et des analyses spécifiques lorsqu'un événement se produit ;
- des activités de recherche communes ;
- une expertise technique et scientifique ;
- les compétences professionnelles des entreprises affiliées;
- une collaboration reposant sur la confiance et indépendante d'intérêts politiques et économiques.

Principe 3 : Pour nos membres, nous sommes à la fois source de soutien et fer de lance.

Source de soutien: La combinaison d'une surveillance des eaux, de notre expérience, de nos compétences, de l'organisation d'événements, de projets, de groupes de travail et d'un réseau nous permet de mettre à la disposition de nos membres: un système d'alerte précoce efficace en cas d'apparition de nouvelles substances et de nouvelles tendances, un savoir pertinent pour la pratique, des standards éprouvés en matière de procédés, mais aussi de précieux contacts pour obtenir rapidement une aide et des réponses en cas de besoin.

Fer de lance: Les dispositions de protection des eaux sont définies essentiellement au niveau politique et législatif et un grand nombre de nos membres ne peuvent avoir qu'une action politique et médiatique limitée. C'est pourquoi l'AWBR assure des travaux de relations publiques et la défense de leurs intérêts dans une démarche ciblée et engagée sur le plan politique.

Charte de l'AWBR 2019 Page 1 / 3

Principe 4 : Nous sommes un réseau de compétences en évolution dynamique constante, qui identifie et saisit les opportunités.

Nous réexaminons régulièrement nos axes de travail et nos activités, et réagissons sur un mode proactif lorsque les exigences et les conditions-cadres changent. Grâce à des structures souples et adaptées, à une action anticipative et à l'expansion constante de notre savoir-faire, nous sommes et serons en mesure de répondre de façon optimale aux besoins de nos membres — aujourd'hui comme dans le futur.

Principe 5 : Nous utilisons nos ressources de façon ciblée et avec une efficacité optimale.

Nous gérons nos ressources financières et en personnel de manière intelligente et efficace. À cet effet,

- nous nous concentrons sur quelques axes de travail importants pour lesquels nous veillons à obtenir des résultats quantifiables;
- nous attirons l'attention sur certaines questions par le biais de travaux médiatiques (y compris afin que des tiers les reprennent et suivent leur évolution);
- nous soutenons les actions de tiers qui correspondent à nos objectifs (entre autres afin d'accroître leur poids politique et de créer des alliances) ;
- nous utilisons les synergies et évitons les activités parallèles dans des domaines où d'autres sont déjà actifs et font un bon travail;
- nous occupons des niches stratégiques et obtenons des améliorations fructueuses grâce à une coordination optimale de nos moyens et de nos possibilités (projets phares).

Principe 6 : Nous apportons à nos membres une valeur ajoutée claire.

Nos usines affiliées sont notre premier groupe cible. Avec des groupes de travail et des événements attractifs, en unissant nos forces, et par le biais d'informations régulières (au sujet de nouvelles substances, des tendances, des meilleures pratiques, des expériences faites, de projets, d'activités politiques, etc.), nous apportons à nos membres des avantages concrets et utiles pour la pratique.

Principe 7: Nous menons un travail de relations publiques actif.

Nous assurons une présence médiatique et une visibilité à la fois continues et convaincantes grâce à une communication efficace et à une image professionnelle.

Principe 8 : Nous sommes présents à l'échelle politique et défendons nos intérêts de façon ciblée, engagée et persistante.

Afin de protéger efficacement les ressources en eau potable et de contribuer à une distribution d'eau publique dans des conditions optimales, nous exerçons une influence sur les services publics et les gouvernants dans une démarche ciblée, engagée et persistante.

Charte de l'AWBR 2019 Page 2 / 3

Principe 9 : Nous proposons une plate-forme d'échanges et de réseautage entre collègues.

Notre savoir-faire et notre réseau constituent nos points forts. Nous les entretenons et les développons en permanence dans le cadre d'une collaboration partenariale et grâce à des événements enrichissants.

Charte de l'AWBR 2019 Page 3 / 3